



Avis CGT

Un PSE inutile !

Voici l'avis de la CGT sur le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) mise en place par la Direction d'Airbus Defence and Space. Cet avis a été rendu aux différents Comités Social et Economique de l'entreprise du vendredi 6 novembre 2020.

« Tout au long de la procédure de PSE, la CGT a contesté le bien-fondé de cette procédure. Les éléments fournis récemment en comité européen (ECADS), montrant tous les indicateurs financiers (prises de commandes, chiffre d'affaires, EBIT, flux de trésorerie disponible) au-dessus des objectifs au troisième trimestre 2020, confirment notre position. Pour Airbus Defence and Space SAS, les prises de commandes en 2020 vont permettre de remettre à niveau le carnet de commandes. Les indicateurs financiers se redressent et, en particulier, la trésorerie est en amélioration. Selon les termes mêmes du cabinet d'expertise Conexdia, mandaté par le CSE-C *« le PSE ne nous apparaît pas comme une démarche permettant de répondre de façon structurelle, en profondeur, aux problématiques économiques d'AD&S SAS France. Elle peut, au mieux, être une réponse qui ponctuellement va permettre un certain ajustement en termes de coûts, mais elle ne permet pas d'instaurer dans le temps une dynamique qui conduise à une amélioration pérenne de la performance globale de l'entreprise et donc de sa performance économique et financière »*.

La direction n'avait présenté aucune prévision de charge à la commission économique et a attendu la séance du CSE-C du 29 octobre 2020 pour présenter les prévisions de charge 2020 (!), 2021 et 2022.

Ces éléments montrent que la charge de travail a augmenté de 2018 à 2020, puis elle est prévue en baisse de 5,2% en 2021 et de 9,5% en 2022. Aucune justification n'a été apportée sur la baisse de charge 2021. Au contraire, il a été expliqué que la baisse était déjà en cours en 2020 alors que les chiffres présentés indiquent le contraire. Pourquoi la direction présente une telle prévision de baisse en 2021 sans justification, si ce n'est pour justifier à posteriori le PSE ? En outre, le carnet de commandes 2017 et 2018 est à un plus haut historique et ne justifie donc évidemment pas de baisse d'activité future, car les commandes d'hier font l'activité de demain. De plus, les prévisionnels de prise de commande sont en hausse, et ne traduisent pas une *« déconnexion du marché »* selon l'expert du CSE-C.

Autre incohérence relevée par l'expertise économique : le chiffre d'affaires 2020 est annoncé en baisse de 34%, malgré une charge de travail en hausse, ce qui a posé un problème à l'expert du CSE-C, qui ne comprend pas ce fait.

Pourtant, comme l'indique l'expert, un PSE se fait en général pour *« de façon très rapide diminuer les charges d'exploitation sous peine de mettre en péril la pérennité de l'entreprise »*, ce qui n'est pas le cas à Airbus DS SAS.

L'expert souligne le fait que le PSE n'est pas un dispositif de gestion des ressources adapté à la situation : « *La mise en œuvre d'une procédure de PSE tous les 4/5 ans ne nous apparaît pas comme un signe positif d'une gestion des ressources humaines répondant aux enjeux d'avenir et donc de performance globale de l'entreprise.* » Pour les salariés intérimaires, les stagiaires, les alternants, la situation sera encore plus préoccupante. Ils seront vraisemblablement obligés de partir dès la fin de leurs contrats et, pour eux, il n'y aura aucune mesure d'accompagnement.

D'un point de vue économique, ce PSE n'apparaît donc pas justifié et pourrait même mettre en péril notre avenir économique par les difficultés des départs non remplacés qui impacteraient notre capacité à produire en temps et en qualité nos produits. Ce PSE fait peser un risque pour l'entreprise, en organisant le départ de salariés expérimentés. Le précédent PSE a montré clairement que faire partir des salariés, alors que la charge est annoncée en hausse, est dévastateur : il a entraîné de nombreux cas d'épuisement professionnel, et nous avons eu beaucoup de mal à tenir nos engagements dans ce contexte dégradé.

La CGT considère que l'entreprise ne se donne pas les moyens pour mettre en œuvre une stratégie efficace pour relancer et pérenniser son avenir industriel.

Pour la CGT il faudrait augmenter notre R&D, améliorer notre système informatique, renforcer le travail collectif, ajouter au contraire du support aux salariés et simplifier le processus de fonctionnement global bien trop compliqué.

L'avenir d'Airbus Defence and Space passe par une capacité à se maintenir à la pointe d'un secteur très exigeant. Accepter un PSE dans ce contexte, c'est accepter que les salariés servent de variables d'ajustement pour maximiser les profits. La CGT conteste ce projet de PSE, et revendique que chaque départ de salarié soit compensé par une embauche.

Rajoutons, que, d'un point de vue juridique, les livres I et II fournis par la direction semblent entachés de défaut. Les descriptions de postes supprimés sont toujours définies en anglais, malgré des demandes répétées des élus. Or, la Constitution, ainsi que la loi Toubon, imposent l'usage du français pour tous les documents à portée juridique. Pour la CGT, ces documents semblent donc non applicables d'un point de vue du droit. Plusieurs autres irrégularités ont pu être constatées : par exemple, la documentation a plusieurs fois été fournie aux élus en dehors des délais négociés dans l'accord de méthode, ne permettant pas ainsi un examen approfondi.

En conséquence, la CGT émet un avis défavorable. »



Notre priorité ? Être disponibles pour tous et à tout moment !

NOUS CONTACTER ?

Sites de la Région Parisienne

cgt_elt@airbus.com

Sites Toulousains

cgt_tlse@airbus.com